

Demander le statut de Vétéran

Les Vétéranes sont des membres du personnel de la Défense (actifs, pensionnés ou anciens) qui ont participé à au moins une mission à l'étranger reconnue.

Si vous croyez entrer en ligne de compte pour le statut de vétéran, vous pouvez télécharger le formulaire de demande [ici](#) .

Vous l'envoyez dûment rempli à:

HRG-A/N

Quartier Reine Elisabeth

Rue d'Evère 1

1140 Bruxelles

dghr.hrgan@mil.be

Si votre demande est approuvée, l'IV-INIG vous enverra votre carte de vétéran. A partir de ce moment-là, vous pouvez également solliciter l'action sociale de l'Institut .

Nous attirons votre attention sur le fait que le statut de vétéran est pour l'instant un titre purement honorifique. Le 7 juillet 2008, une proposition de loi a été déposée pour accorder à cette catégorie de ressortissants de l'Institut le remboursement des soins médicaux ainsi qu'une assurance hospitalisation. La proposition était soutenue par différents partis. Par ce site Internet, nous vous mettrons au courant de toute évolution en cette matière.